

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025
- Vu la délibération du conseil d'administration restreint du 05/04/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 149, en Lettres Classique - Grammaire, du département des Lettres et Sciences humaines est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	CNU/Discipline	Etablissement d'affectation
M.	ROSE	JEAN-LOUIS	PRAG	H0202 : Lettres Modernes	U. de Mayotte
Mme	AUBRY	ALINE	MCF	23 : Géographie physique, humaine, économique et régionale	U. de Mayotte
M.	MARY	FREDERIC	PRAG	H0202 : Lettres Modernes	U. de Mayotte
Mme	RASOAMANANA	LINDA	MCF	09 : Langue et Littérature françaises	U. de Mayotte

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DEMBENI, le 22/04/2025

